

**AVIS  
D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
CONCURRENT SUITE A  
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE  
EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION  
DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES  
SUR UN PARKING COMMUNAL**

# **Cahier des charges**

**Date limite de remise de la proposition :**

**Lundi 31 janvier 2022 à 16h00mn**

## OBJET DE L'OCCUPATION

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la commune de CLONAS-SUR-VAREZE a reçu de la part d'un opérateur économique une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle intercommunale située sur le domaine de la commune.

Dans le cadre de ses actions mises en place en faveur de la transition écologique, la Commune de CLONAS-SUR-VAREZE a manifesté un intérêt pour ce projet et souhaite ainsi soutenir les initiatives portées par des acteurs souhaitant promouvoir ce type de production d'énergie.

La Commune de CLONAS-SUR-VAREZE est susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné.

La Commune publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

Par conséquent, tous les porteurs de projet concurrents pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques intéressés par l'occupation du parking de la salle intercommunale peuvent se manifester dans les délais fixés par le présent avis.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise par l'article L2122-1-1 du CG3P.

Si aucun projet concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune de CLONAS-SUR-VAREZE pourra délivrer à l'entité ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

## OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de voir émerger une installation privative de production d'électricité photovoltaïque intégrée au parking de la salle intercommunale de la Commune, qui permettrait de :

- Produire de l'énergie destinée à être revendue dans le réseau de distribution électrique ;
- Promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dans une démarche pédagogique autour des enjeux du changement climatique

Le porteur de projet prendra à sa charge l'ensemble des travaux, opérations et démarches nécessaires à la finalisation du projet et à sa réalisation sur l'emprise du parking.

Les projets proposés devront permettre de conserver la vocation actuelle du parking et la possibilité pour les usagers de la salle intercommunale d'utiliser les places de stationnement.

## CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

Elle prend la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec versement d'une redevance annuelle, qui sera conclue avec l'attributaire du présent appel à manifestation d'intérêt.

A l'issue de l'occupation, l'occupant devra, à ses frais, retirer ses installations et remettre les lieux en l'état, sauf meilleur accord des parties à cette échéance.

Le montant de la redevance annuelle doit obligatoirement tenir compte des avantages, de toute nature, procurés au titulaire de l'occupation.

Conformément à l'article L 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la durée de l'occupation est fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi.

La durée d'occupation du Domaine et le montant de la redevance annuelle d'occupation sont à proposer dans la réponse du candidat.

## PROCEDURES DE SELECTION

La structure des candidats sera analysée. Ces derniers devront présenter des garanties en termes de savoir-faire, d'expertise dans le domaine des centrales photovoltaïques, de moyens humains et de référence.

### Critères de sélection :

1	Qualité du projet : intégration esthétique et fonctionnelle du projet, délai de réalisation, productivité énergétique exprimée en kWc	30 %
2	Expertise du candidat et Références	40 %
3	Montant de la redevance	30 %

La Commune se réserve la possibilité d'auditionner les candidats ayant remis un dossier complet dans les délais impartis : une telle audition vise à permettre aux candidats de présenter leur projet et le cas échéant à la Commune de solliciter des précisions.

Elle ne constitue pas une phase de négociation à l'initiative de la Commune du contenu des projets présentés.

## VISITES

Le site étant entièrement visible et accessible depuis le domaine public, les candidats sont libres de se rendre sur les lieux pour apprécier les conditions d'implantation de la future centrale photovoltaïque.

Aucune visite ne sera organisée par la collectivité.

## DEPOT DES PROPOSITIONS

Propositions dématérialisées :

Le dépôt de la proposition devra se faire à l'adresse mail suivante : [commune@clonas.fr](mailto:commune@clonas.fr)

Propositions papier :

*Le dépôt de la proposition devra se faire :*

- **Soit par voie postale :**

Mairie, Place de la Mairie  
38550 Clonas sur Varèze

- **Soit contre récépissé :**

Mairie, Place de la Mairie  
38550 Clonas sur Varèze

**Horaires d'ouverture :**

- Du lundi au vendredi de 8h30mn - 12h00mn

**Le pli portera obligatoirement les mentions suivantes :**

« Appel à intérêt pour installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le parking » /dénomination du proposant / « NE PAS OUVRIR ».

## ATTRIBUTION ET INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES

Les candidats, dont le projet n'est pas retenu, recevront une notification de la décision de la commune de Clonas sur Varèze mentionnant le nom du titulaire du projet attributaire.

## DOCUMENTS A FOURNIR

### 1) **PRESENTATION DU CANDIDAT**

**Un mémoire de présentation du candidat :**



- Présentation de l'entreprise (activités, implantations, chiffre d'affaires global, etc...)
- Moyens humains et matériels du candidat
- Références (Liste de travaux exécutés en rapport avec l'objet de la présente manifestation d'intérêt)
- Un extrait Kbis

2) **PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Un mémoire technique de présentation du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Description des caractéristiques de la centrale photovoltaïque projetée : puissance totale, production annuelle attendue, orientation et inclinaison des modules photovoltaïques</li><li>• Description des matériels mis en œuvre</li><li>• Description de la méthodologie qui sera adoptée pour l'implantation du projet et délai de réalisation (phase développement, phase réalisation)</li></ul>
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Un plan d'implantation de la centrale photovoltaïque projetée sur les emprises mises à disposition</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Un planning prévisionnel du projet</b>

3) **OFFRE POUR L'OCCUPATION DU PARKING**

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Une proposition pour l'occupation temporaire du parking mis à disposition :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Durée d'occupation demandée par le candidat</li><li>• Montant de la redevance</li></ul>
-------------------------------------	--

Tout projet incomplet car ne contenant pas les pièces exigées au présent article sera rejeté, le cas échéant après que la Commune de CLONAS-SUR-VAREZE ait mis le candidat concerné en mesure de produire les pièces manquantes sous 8 jours.

**ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES DU PROJET**

N°	Lieu	Surface (m <sup>2</sup> )	Type de terrain	Commentaires
1	9 Route du Stade à Clonas sur Varèze	Environ 15 000 m <sup>2</sup>	Parking de la salle intercommunale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conservation des candélabres et des arbres existants</li><li>• Conservation de la vocation du site à usage de parc de stationnement public</li></ul>

ANNEXE 2 : PLANS

PLAN DE SITUATION



**PLAN DE MASSE**

